



Appel à candidatures : agents recenseurs

La Ville de Ploemeur recrute quatre agents recenseurs pour la période du 20 janvier au 26 février 2022.

Missions :

Cette enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8 % de la population, soit environ 800 logements. Le recensement est mené en partenariat étroit avec l'INSEE. Les agents recenseurs bénéficieront d'une part, d'une rémunération basée sur le SMIC brut mensuel en vigueur pour l'enquête, et d'autre part, d'une indemnité kilométrique. Ils disposeront également d'un téléphone portable mis à leur disposition durant la période.

En 2021, le protocole de l'enquête évolue, accentué sur le recensement par internet. D'autre part, le recensement quinquennal des habitations mobiles et des personnes sans abri aura lieu cette même année.

Disponibilités :

Deux demi-journées de formation (début janvier ; dates à déterminer).

Une journée pour la tournée de reconnaissance (début janvier ; date à définir également)

Du 20 janvier au 26 février 2022 pour le recensement proprement dit.

Profil :

Formation administrative souhaitée.

Sens de l'organisation et capacité de prise d'initiatives.

Discrétion, neutralité et moralité (secret professionnel absolu).

Capacités relationnelles importantes.

Rigueur et ténacité.

Expérience similaire fortement souhaitée.

Conditions particulières :

Disponibilité horaire et véhicule indispensable.

Rémunération :

Conditions statutaires, remboursement des frais kilométriques engagés par l'agent recenseur.

Adresser une lettre de candidature et un C.V avant le 06 novembre à Monsieur le Maire
Obligatoirement via le site de la Ville de Ploemeur, démarches citoyennes « Ploemeur mes services » :



Lien : www.espace-citoyens.net/ploemeur

<https://www.espace-citoyens.net/ploemeur/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>